

APERÇU DU RAPPORT ANNUEL DE 2023 SUR LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le rapport annuel de 2023 sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* fournit les plus récentes données sur la représentation des groupes désignés dans les milieux de travail du secteur privé sous réglementation fédérale. Cet aperçu présente les principaux faits saillants et initiatives liés à l'équité en matière d'emploi.

EFFECTIFS

Le secteur privé sous réglementation fédérale compte 804 371 employés. Les membres des groupes désignés sont représentés comme suit :

Femmes	Autochtones	Personnes handicapées	Personnes qui font partie des minorités visibles
320 020	19 621	39 698	231 560

REPRÉSENTATION, DISPONIBILITÉ ET TAUX D'ATTEINTE

	TAUX DE REPRÉSENTATION	DISPONIBILITÉ GLOBALE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL CANADIEN*	TAUX D'ATTEINTE
FEMMES	39,8 % ↑	48,2 %	82,6 % ↑
AUTOCHTONES	2,4 % —	4,0 %	60,0 % —
PERSONNES HANDICAPÉES	4,9 % ↑	9,1 %	53,8 % ↑
PERSONNES QUI FONT PARTIE DES MINORITÉS VISIBLES	28,8 % ↑	21,3 %	135,2 % ↑

* Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016 et Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017.

TAUX DE REPRÉSENTATION PAR SECTEUR LE PLUS ÉLEVÉ ET LE PLUS FAIBLE

	LE PLUS ÉLEVÉ	LE PLUS FAIBLE
FEMMES	↓ 54,2 % dans les services bancaires	↑ 31 % dans les transports
AUTOCHTONES	↓ 4,0 % dans le secteur « autres »	↓ 1,4 % dans les services bancaires
PERSONNES HANDICAPÉES	↑ 6,9 % dans les services bancaires	↓ 2,8 % dans le secteur « autres »
PERSONNES QUI FONT PARTIE DES MINORITÉS VISIBLES	↑ 41,8 % dans les services bancaires	↓ 17,4 % dans le secteur « autres »

PARTS DES RECRUTEMENTS, DES PROMOTIONS ET DES CESSATIONS D'EMPLOI

	RECRUTEMENTS	PROMOTIONS	CESSATIONS
FEMMES	38,2 % ↑	48,5 % ↓	36,6 % ↑
AUTOCHTONES	2,2 % ↓	1,8 % ↓	2,1 % ↓
PERSONNES HANDICAPÉES	2,9 % ↑	5,3 % ↑	3,4 % ↑
PERSONNES QUI FONT PARTIE DES MINORITÉS VISIBLES	32,2 % ↑	37,5 % ↑	26,6 % ↑

Légende : (↑) : augmentation / (↓) : diminution / (—) : stabilité, par comparaison avec les données présentées dans le rapport annuel de 2022 sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

APERÇU DU RAPPORT ANNUEL DE 2023 SUR LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le rapport annuel de 2023 sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* fournit les plus récentes données sur la représentation des groupes désignés dans les milieux de travail du secteur privé sous réglementation fédérale. Cet aperçu présente les principaux faits saillants et initiatives liés à l'équité en matière d'emploi.

SALAIRES

Les effectifs permanents à temps plein sont formés de **239 496 femmes** et de **380 511 hommes**. Répartition des travailleurs permanents à temps plein qui ont perçu un salaire :

	MOINS DE 50 000 \$		ENTRE 50 000 \$ ET 99 999 \$		100 000 \$ OU PLUS	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
FEMMES	26,1 %	16,2 %	56,0 %	55,8 %	18,1 %	27,7 %
AUTOCHTONES	31,5 %	17,7 %	55,8 %	56,5 %	12,7 %	25,8 %
PERSONNES HANDICAPÉES	24,2 %	15,8 %	57,3 %	57,4 %	18,5 %	26,8 %
PERSONNES QUI FONT PARTIE DES MINORITÉS VISIBLES	27,0 %	18,3 %	54,9 %	56,3 %	18,1 %	25,4 %

ÉCARTS DE SALAIRES HORAIRES

Salaire horaire médian de chaque groupe désigné pour chaque dollar versé au groupe de référence. Un montant de 1,00 \$ indique un salaire égal entre les deux groupes.

	TOUS LES SECTEURS	SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	COMMUNICATIONS	TRANSPORTS	SECTEUR « AUTRES »
FEMMES par rapport aux hommes	0,90 \$	0,79 \$	0,90 \$	0,91 \$	0,93 \$
AUTOCHTONES par rapport aux non-Autochtones	0,96 \$	0,89 \$	0,93 \$	0,97 \$	0,95 \$
PERSONNES HANDICAPÉES par rapport aux personnes non handicapées	0,97 \$	0,99 \$	0,94 \$	0,97 \$	0,97 \$
PERSONNES QUI FONT PARTIE DES MINORITÉS VISIBLES par rapport aux personnes ne faisant pas partie des minorités visibles	0,95 \$	0,94 \$	0,96 \$	0,96 \$	0,94 \$

